

Bruxelles

Monsieur,

Chers membres du CC Sud,

Je vous remercie pour votre lettre du 5 juin sur la proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 dans laquelle vous exprimez vos préoccupations concernant le futur financement de l'UE en faveur de la pêche.

La Commission reconnaît pleinement que la pêche est un secteur stratégique pour la sécurité et la souveraineté alimentaire de l'Union et qu'elle reste un pilier économique, social et culturel essentiel de nombreuses communautés côtières. La Commission partage également votre point de vue selon lequel la transition énergétique du secteur, l'innovation, l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail, l'amélioration des données et de la science et le renforcement de la résilience aux pressions climatiques et géopolitiques nécessitent des investissements soutenus à l'avenir.

Le CFP proposé pour la période 2028-2034 représente une refonte fondamentale du budget de l'UE afin qu'il soit plus intégré, plus flexible et plus efficace. La proposition législative régissant les plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) des États membres vise à rationaliser la programmation et la mise en œuvre au moyen d'un cadre plus cohérent et d'un ensemble unique de règles de mise en œuvre, tout en veillant à ce que les priorités et les politiques communes de l'UE soient effectivement mises en application.

*M. Sergio Lopez
Président
Conseil consultatif
des eaux occidentales australes (CC Sud)
6 rue Alphonse Rio
56100 Lorient
France*

E-mail: cpocheau@cc-sud.eu

Les États membres auront la possibilité d'assurer une programmation intégrée et des synergies avec d'autres politiques lorsqu'ils élaboreront des mesures pour la pêche, l'aquaculture, les communautés côtières et l'économie bleue au sens large, en les adaptant mieux aux besoins nationaux et régionaux tout en restant alignés sur les objectifs de l'UE, y compris la politique commune de la pêche (PCP) et le pacte Européen pour l'Océan.

La proposition de la Commission prévoit un montant garanti de 2 milliards d'EUR pour certaines activités de la PCP. Il s'agit de veiller à ce que les États membres consacrent un niveau minimal de financement aux activités liées à la durabilité, à la conservation des ressources biologiques de la mer, à l'innovation et à l'OCM.

Il ne s'agit que d'un montant minimal et les États membres devraient le compléter dans le cadre de l'enveloppe globale de leur plan PNR afin de répondre aux besoins supplémentaires, tels que des mesures en faveur de leurs secteurs de la pêche et de l'aquaculture, de leurs communautés côtières, de leur économie bleue et de l'océan dans son ensemble. En fonction des choix de programmation des États membres, cela peut permettre de financer des investissements pertinents au-delà du seuil minimal fixé et donc potentiellement dépasser les montants dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour la période 2021-2027.

L'un des principaux objectifs de la nouvelle architecture est également la simplification : le passage à un plan national par État membre dans le cadre d'un ensemble unique de règles de mise en œuvre réduirait la charge administrative et faciliterait l'accès au financement pour les entreprises et les acteurs locaux, y compris dans les territoires côtiers.

Je prends note de l'importance que vous accordez aux besoins d'investissement liés à la transition énergétique, à la protection des écosystèmes, à l'innovation, aux conditions de travail et de sécurité, aux données et projets scientifiques, à la gouvernance, à la résilience des entreprises et au renouvellement des générations. Ces priorités sont bien alignées sur les objectifs de la Commission en faveur d'un secteur de la pêche et de l'aquaculture durable, compétitif et résilient.

Le paquet législatif proposé par la Commission est actuellement examiné au Parlement européen et au Conseil, qui pourraient également décider d'augmenter le montant cantonné de 2 milliards d'euros. La Commission continuera de dialoguer avec les parties prenantes tout au

long du processus. Je me réjouis donc de votre volonté de maintenir un dialogue constructif, et j'encourage le CC SUD à continuer de fournir des contributions concrètes sur les priorités d'investissement qui comptent le plus pour vos flottes et les communautés côtières, afin de soutenir une programmation efficace des futurs PNRP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma salutation sincère.



Costas Kadis